



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE NATASHQUAN TENUE LE 01 FÉVRIER 2021 À 19h00, À HUIS CLOS, PAR VISIOCONFÉRENCE ET EN PRÉSENTIEL À LA SALLE ALFRED-VIGNEAULT.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Madame Marie-Claude Vigneault	Mairesse
Monsieur Francois McKinnon	Conseiller
Madame Renée Lapiere	Conseillère
Monsieur Simon Landry	Conseiller
Monsieur Alain Landry	Conseiller

ÉTAIT PRÉSENT PAR VISIOCONFÉRENCE:

Monsieur Jacques Tanguay	Conseiller
--------------------------	------------

Était également présent : Denis Landry, directeur général

- ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE DU 01 FÉVRIER 2021 -

- 1. Moment de réflexion**
- 2. a) Constat du quorum et ouverture de la séance**
b) Visioconférence à huis clos / Covid-19
- 3. Lecture et adoption de l'ordre du jour**
- 4. Adoption du procès-verbal suivant :**
 - a) Procès-verbal de la séance régulière du 11 janvier 2021**
- 5. Administration**
 - a) Ententes de location avec Transports Canada / **Résolution****
 - b) Opposition à la fusion du Centre Desjardins Entreprises Côte-Nord / **Résolution****
 - c) Protection des sources d'eau potable municipales / **Résolution****
- 6. Ressources financières**
 - a) Aucun sujet**
- 7. Ressources humaines**
 - a) Nouveaux contrats de travail pour les employés de l'aéroport / **Info****
 - b) Absence pour maladie de la secrétaire trésorière adjointe / **Info****



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE NATASHQUAN TENUE LE 01 FÉVRIER 2021 À 19h00, À HUIS CLOS, PAR VISIOCONFÉRENCE ET EN PRÉSENTIEL À LA SALLE ALFRED-VIGNEAULT.

8. Services aux citoyen(nes)

- a) Stationnement près de l'Échourie / **Info**
- b) Pointe-Parent / **Info**
- c) Représentation de la municipalité au c.a. de la Corporation du Port régional de Natashquan / **Résolution**
- d) MRC / Schéma de couverture de risque incendie / Ajout d'une ressource
- e) CISSS / Dispensaire de Natashquan / **Info**
- f) Défibrillateur

9. Milieu culture

- a) Soutien au Festival de l'Innucadie / **Résolution**

10. Ressources matérielles et immobilières

- a) Aucun sujet

11. Réseau routier et transport

- a) Permis du MTQ pour limiteurs de vitesse / **Info**
- b) Programme d'aide à la voirie locale 2020-2021 / **Résolution**

12. Urbanisme et aménagement du territoire

- a) Éclairage des rues et appel de service à Hydro-Québec / **Info**
- b) Servitude Hydro-Québec / Borne électrique / **Résolution**

13. Affaires nouvelles

- a) Négotel / Système téléphonique / **Info**
- b) Patinoire / **Info**
- c) Centre d'action bénévole de la Minganie / **Info**
- d) Écriteau « Bienvenue à Natashquan » / **Info**

14. Comptes à payer

- a) Comptes à payer municipalité / **Résolution**
- b) Comptes à payer aéroport / **Résolution**



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE NATASHQUAN TENUE LE 01 FÉVRIER 2021 À 19h00, À HUIS CLOS, PAR VISIOCONFÉRENCE ET EN PRÉSENTIEL À LA SALLE ALFRED-VIGNEAULT.

15. Comptes payés

- a) Chèques conciliés
- b) Récapitulatif des opérations monétaires

16. Balance de vérification

17. Correspondance

18. Période de questions

19. Clôture de la séance

1. Moment de réflexion

Le moment de réflexion est fait par madame Marie-Claude Vigneault. Celle-ci agira à titre de présidente de la séance.

2. a) Constat du quorum et ouverture de la séance

Après constat du quorum, la séance est ouverte à 19h08.

b) Visioconférence à huis clos / Covid-19

Le conseil municipal de Natashquan siège en séance ordinaire ce 01 février 2021, par visioconférence et en présentiel à la salle Alfred-Vigneault tel qu'inscrit dans l'intitulé du présent procès-verbal.

Chacune des personnes présentes s'est identifiée individuellement.

Assiste également à la séance, en présentiel, le directeur général, monsieur Denis Landry, qui agit comme secrétaire d'assemblée.

CONSIDÉRANT le décret no : 59-2021 du 27 janvier 2021 dont copie est jointe en annexe au présent procès-verbal.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Renée Lapierre, appuyé par monsieur Simon Landry et résolu à l'unanimité des membres présents;

2021-014

QUE la présente séance du conseil soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer, le cas échéant, en présentiel ou par visioconférence.



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE NATASHQUAN TENUE LE 01 FÉVRIER 2021 À 19h00, À HUIS CLOS, PAR VISIOCONFÉRENCE ET EN PRÉSENTIEL À LA SALLE ALFRED-VIGNEAULT.

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Alain Landry, appuyé par monsieur Simon Landry et résolu à l'unanimité des membres présents;

2021-015

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté, en tenant l'item « Affaires nouvelles » ouvert.

4. Adoption du procès-verbal suivant :

a) Procès-verbal de la séance régulière du 11 janvier 2021

Il est proposé par madame Renée Lapierre, appuyé par monsieur François McKinnon et résolu à l'unanimité des membres présents ;

2021-016

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance régulière du 11 janvier 2021

5. Administration

a) Ententes de location avec Transports Canada / Résolution

Il est proposé par monsieur François McKinnon, appuyé par monsieur Simon Landry, et résolu à l'unanimité des membres présents ;

2021-017

D'AUTORISER la mairesse, madame Marie-Claude Vigneault et le directeur général, monsieur Denis Landry, à signer les ententes suivantes ;

Entente de location (NK-822), immeuble
Entente de location (NK-823), équipements
Entente supplémentaires numéro no 3, à l'entente de contribution

D'AUTORISER les démarches afin d'obtenir l'autorisation de la province de Québec de signer ces ententes avec Transports Canada pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021.

b) Opposition à la fusion du Centre Desjardins Entreprises Côte-Nord (CDE) / Résolution

ATTENDU que Desjardins Entreprises Côte-Nord est une organisation appartenant aux différentes Caisses Desjardins de la Côte-Nord;

ATTENDU que les Caisses Desjardins de la Côte-Nord sont des coopératives appartenant à leurs membres et que ceux-ci sont pratiquement tous Nord-Côtiers;



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE NATASHQUAN TENUE LE 01 FÉVRIER 2021 À 19h00, À HUIS CLOS, PAR VISIOCONFÉRENCE ET EN PRÉSENTIEL À LA SALLE ALFRED-VIGNEAULT.

ATTENDU que Desjardins Entreprises Côte-Nord offre principalement des services financiers aux entreprises, organismes publics et institutions de la Côte-Nord;

ATTENDU que les dirigeants des Caisses de la Côte-Nord réalisent une étude de faisabilité pour une fusion du centre Desjardins Entreprises Côte-Nord avec celui du Saguenay;

ATTENDU que les dirigeants des Caisses Desjardins de la Côte-Nord ont initié cette potentielle fusion avec le Saguenay, en catimini et sans transparence, alors qu'il s'agit d'un enjeu majeur pour la région, et ce, sur la seule recommandation de quelques directions générales;

ATTENDU que la région du Saguenay est beaucoup plus peuplée que la région Côte-Nord et qu'en conséquence, les caisses Desjardins de cette région ont un pouvoir financier beaucoup plus important, diminuant ainsi de façon importante le poids de nos Caisses dans les prises de décisions, passant de 100% à 20%;

ATTENDU que les entreprises de la Côte-Nord ont besoin du support d'une institution financière régionale forte lorsque vient le temps de compétitionner avec les entreprises de l'extérieur;

ATTENDU que ce transfert de contrôle et de responsabilité des services aux entreprises de la Côte-Nord vers le Saguenay est fait au détriment des entreprises et entrepreneur(e)s de notre région;

ATTENDU qu'il aurait été plus opportun de réaliser une étude sur la gouvernance et la gestion de Desjardins Entreprises Côte-Nord, afin d'analyser les options pour un meilleur fonctionnement et ainsi diminuer les problématiques, plutôt que de nous enlever notre pouvoir décisionnel régional, ce qui n'est certainement pas la solution pour parfaire les services existants;

ATTENDU que l'absence d'un service de proximité va contribuer à l'insécurité des entrepreneurs et entreprises de la Côte-Nord;

ATTENDU que les MRC de la Côte-Nord dénoncent depuis de nombreuses années le départ des centres décisionnels de la Côte-Nord, entraînant la perte de pouvoir d'influence et de décision, d'expertise et d'emplois.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Alain Landry, appuyé par monsieur François McKinnon et résolu unanimement :

2021-018

QUE la municipalité de Natashquan s'oppose à cette fusion et dénonce les effets et pertes qu'elle engendrera pour l'ensemble de la Côte-Nord;

QUE la municipalité de Natashquan demande aux Conseils d'administration des différentes Caisses Desjardins de la



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE NATASHQUAN TENUE LE 01 FÉVRIER 2021 À 19h00, À HUIS CLOS, PAR VISIOCONFÉRENCE ET EN PRÉSENTIEL À LA SALLE ALFRED-VIGNEAULT.

Côte-Nord et au comité de coordination, composé des directeurs généraux des caisses, de réviser leur position, d'arrêter toute tentative de fusion avec des Centres Desjardins aux Entreprises d'autres régions et d'envisager d'autres solutions pour améliorer les services existants;

**c) Protection des sources d'eau potable municipales /
Résolution**

ATTENDU la démarche effectuée par plusieurs municipalités québécoises depuis plusieurs années pour mieux protéger les sources d'eau potable menacées par les projets de recherche, de production, de stockage et de transport des hydrocarbures dans les territoires municipaux;

ATTENDU l'adoption et la mise en vigueur des règlements d'application de la *Loi sur les hydrocarbures*;

ATTENDU que ces règlements interdisent la fracturation hydraulique dans le schiste et imposent des distances séparatrices entre les sources d'eau potable, les résidences des citoyens et d'éventuels forages gaziers et pétroliers;

ATTENDU que la preuve scientifique disponible montre que cette interdiction et ces distances séparatrices sont essentielles pour protéger la qualité de l'eau potable et la santé et la sécurité des résidents des municipalités;

ATTENDU que la compagnie albertaine Questerre Energy Corp a entrepris des procédures judiciaires visant à faire déclarer invalide les dispositions desdits règlements d'application de la *Loi sur les hydrocarbures*, qui protègent la qualité de l'eau potable et la santé et la sécurité des résidents;

ATTENDU qu'il est dans l'intérêt de maintenir les protections minimales offertes par ces règlements et que les municipalités québécoises interviennent devant le tribunal pour faire valoir les droits, libertés et intérêts des résidents des municipalités;

ATTENDU le principe de « précaution » enchâssé dans la *Loi sur le développement durable* (RLRQ, c. D-8.1.1) et selon lequel « lorsqu'il y a un risque de dommage grave ou irréversible, l'absence de certitude scientifique complète ne doit pas servir de prétexte pour remettre à plus tard l'adoption de mesures effectives visant à prévenir une dégradation de l'environnement »;

ATTENDU aussi le principe de « subsidiarité », également enchâssé dans la *Loi sur le développement durable*, selon lequel « les pouvoirs et les responsabilités doivent être délégués au niveau approprié d'autorité » et qu'il est pertinent de rapprocher les lieux de décision le plus possible des citoyens et des communautés concernés;

ATTENDU que, par l'adoption de la *Loi visant principalement à*



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE NATASHQUAN TENUE LE 01 FÉVRIER 2021 À 19h00, À HUIS CLOS, PAR VISIOCONFÉRENCE ET EN PRÉSENTIEL À LA SALLE ALFRED-VIGNEAULT.

reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs, sanctionnée le 16 juin 2017, le législateur québécois a reconnu que :

- Les municipalités sont, dans l'exercice de leurs compétences, des gouvernements de proximité faisant partie intégrante de l'État québécois;
- Les élus municipaux possèdent la légitimité nécessaire, au sens de la démocratie représentative, pour gouverner selon leurs attributions; et que
- Les municipalités exercent des fonctions essentielles et offrent à leur population des services qui contribuent à maintenir un milieu de vie de qualité, sécuritaire et sain, notamment dans un contexte de développement durable.

ATTENDU que le Fonds intermunicipal de défense de l'eau (FIDE) peut financer, au moins en partie, ce recours aux tribunaux et que tout besoin supplémentaire, le cas échéant, pourrait être financé par une contribution modeste des municipalités;

ATTENDU que l'article 91 du *Code de procédure civile* prévoit que plusieurs personnes ayant un intérêt commun dans un litige peuvent mandater l'une d'elles pour agir en justice pour leur compte;

ATTENDU les difficultés logistiques pour réunir à nouveau les municipalités concernées par la demande de dérogation et les contraintes juridiques liées à la nécessité d'observer les délais légaux pour entreprendre ladite intervention dans la procédure judiciaire entreprise par la compagnie Questerre Energy Corp;

ATTENDU que la municipalité de Sainte-Luce accepte de représenter toute municipalité qui lui fera parvenir, par le biais du Comité de pilotage des municipalités qui réclament une dérogation au RPEP, une résolution adoptée en bonne et due forme la mandatant pour agir en son nom en la présente affaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Renée Lapierre, appuyé par monsieur Alain Landry et résolu unanimement :

2021-019

DE réaffirmer la volonté de la Municipalité de Natashquan de mieux protéger les sources d'eau potable sur son territoire;

DE confier à la municipalité de Ste-Luce, municipalité requérante, le mandat de la représenter et d'agir en son nom dans le cadre de cette procédure judiciaire entreprise par la compagnie Questerre Energy Corp, afin de faire valoir ses droits et protéger ses intérêts;

QUE la présente résolution soit transmise au Comité de pilotage de la démarche commune des municipalités en faveur d'une



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE NATASHQUAN TENUE LE 01 FÉVRIER 2021 À 19h00, À HUIS CLOS, PAR VISIOCONFÉRENCE ET EN PRÉSENTIEL À LA SALLE ALFRED-VIGNEAULT.

dérogation au RPEP pour confirmer l'octroi du mandat de représentation en la présente affaire;

QUE la présente résolution soit transmise au comité de pilotage de la démarche commune des municipalités en faveur d'une dérogation au RPEP pour confirmer l'octroi du mandat de représentation en la présente affaire.

6. Ressources financières

a) Sans objet

7. Ressources humaines

a) Nouveaux contrats de travail pour les employés de l'aéroport / Info

Le directeur général informe les membres du conseil qu'une actualisation des contrats des employés de l'aéroport est rendue nécessaire à la suite des changements apportés aux conditions salariales en début d'année 2021. Ces ajustements salariaux, entérinés par Transports Canada dans la projection budgétaire de 2021, sont inclus dans le montant projeté de l'entente de contribution pour l'année courante 2021.

b) Absence pour maladie de la secrétaire trésorière / Info / Résolution

i) Info

Le directeur général informe les membres du conseil de l'absence pour maladie de la secrétaire-trésorière adjointe. La durée initiale de l'arrêt de travail a été déterminée par le médecin traitant à deux semaines.

ii) Résolution

CONSIDÉRANT la nécessité de remplacer le plus rapidement possible l'employée absente afin de procéder notamment à la fermeture de l'année fiscale 2020, à la facturation courante et à la préparation du rôle d'évaluation foncière 2021.

Il est proposé par monsieur Simon Landry appuyé par madame Renée Lapierre, et résolu à l'unanimité des membres présents;

2021-020

QUE madame Monica Déraps soit embauchée en appui à l'administration municipale le vendredi de chaque semaine, jusqu'au retour de l'employée absente, pour effectuer la facturation de l'aéroport de Natashquan. Le taux horaire est fixé à 28,00 \$ l'heure.

QUE madame Thérèse Coquelin soit embauchée, en appui à l'administration municipale, selon ses disponibilités, jusqu'au



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE NATASHQUAN TENUE LE 01 FÉVRIER 2021 À 19h00, À HUIS CLOS, PAR VISIOCONFÉRENCE ET EN PRÉSENTIEL À LA SALLE ALFRED-VIGNEAULT.

retour de l'employée absente, du lundi au jeudi, à raison de 7,5 h par jour. Le taux horaire est fixé à 28,00 \$ l'heure.

8. Services aux citoyens

a) Stationnement près de l'Échourie / Info

Le directeur général informe les membres du conseil de la progression du projet de stationnement à l'extrémité de l'allée des Galets.

b) Pointe-Parent / Info

La mairesse, madame Marie-Claude Vigneault, renseigne les membres du conseil sur les derniers développements concernant la relocalisation des résidents du secteur de Pointe-Parent. Ainsi, le Secrétariat aux Affaires autochtones (SAA) poursuivra ses démarches dans les prochaines semaines pour conclure les premières ententes avec les résidents concernés.

c) Représentation de la municipalité au c.a. de la Corporation du Port régional de Natashquan / Résolution

CONSIDÉRANT le départ de monsieur Léonard Landry en 2020 à titre de directeur général et, durant son mandat, de représentant de la municipalité comme membre du c.a. de la Corporation du Port régional de Natashquan.

CONSIDÉRANT le souhait exprimé par le président du c.a. de la Corporation du Port régional de Natashquan, monsieur Jean-Claude Landry, et celui des membres du conseil d'une représentativité de la municipalité sur ledit c.a.

Il est proposé par madame Renée Lapierre, appuyé par monsieur François McKinnon et résolu à l'unanimité des membres présents;

2021-021

D'ACCEPTER la nomination de monsieur Alain Landry comme représentant de la municipalité sur le c.a. de la Corporation susmentionnée.

d) MRC / Schéma de couverture de risque incendie / Ajout d'une ressource / Résolution

CONSIDÉRANT le besoin pour la municipalité de Natashquan de se doter d'une stratégie relative à son schéma de couverture de risque incendie.

CONSIDÉRANT l'absence de service d'incendie sur le territoire de la municipalité et l'impossibilité, due aux distances, de conclure une entente avec les municipalités voisines dotées d'un tel service.

CONSIDÉRANT la proposition de la MRC de la Minganie de procéder à l'embauche d'une ressource pour l'ensemble des



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE NATASHQUAN TENUE LE 01 FÉVRIER 2021 À 19h00, À HUIS CLOS, PAR VISIOCONFÉRENCE ET EN PRÉSENTIEL À LA SALLE ALFRED-VIGNEAULT.

communautés de la Minganie, ressource dont le mandat aura pour but de produire une étude d'optimisation des services incendie sur le territoire de la MRC.

CONSIDÉRANT que l'ensemble des municipalités de la MRC se sont montrées favorable à l'embauche d'une telle ressource et qu'il est convenu d'un partage des coûts relatifs aux honoraires de la personne embauchée.

Il est proposé par monsieur François McKinnon, appuyé par monsieur Simon Landry et résolu par votes exprimés :

Pour
3

Contre
2

Mme Renée Lapierre
M. Simon Landry
M. François McKinnon

M. Jacques Tanguay
M. Alain Landry

2021-022

QUE la municipalité de Natashquan appuie l'embauche d'une ressource pour déterminer des pistes de solutions en matière de protection incendie sur son territoire et pour caractériser, le cas échéant, des alternatives en réponse à ses besoins spécifiques.

e) CISSS / Dispensaire de Natashquan / Info

La mairesse, madame Marie-Claude Vigneault, fait part aux membres du conseil d'une discussion qu'elle a eue avec la direction du CISSS de la Côte-Nord. Le CISSS projette de construire un nouveau dispensaire à Natashquan.

f) Défibrillateur / Info

La mairesse, madame Marie-Claude Vigneault, fait part aux membres du conseil d'une discussion qu'elle a eue avec madame Josée Brunet, mairesse de la municipalité de Rivière-Saint-Jean, sur les démarches entreprises pour que chaque municipalité de la MRC de la Minganie se dote d'un défibrillateur accessible à la population.

9. Milieu culturel

a) Soutien au Festival de l'Innucadie / Résolution

Il est proposé par monsieur Simon Landry, appuyé par monsieur Jacques Tanguay et résolu à l'unanimité des membres présents;

2021-023

QUE la municipalité de Natashquan accorde son appui au Festival du conte et de la légende de l'Innucadie, édition 2021, en mettant à la disposition de l'organisme le personnel et l'équipement lourd requis lors du montage et du démontage des sites. L'appui financier, en nature, est évalué à 2500,00 \$.



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE NATASHQUAN TENUE LE 01 FÉVRIER 2021 À 19h00, À HUIS CLOS, PAR VISIOCONFÉRENCE ET EN PRÉSENTIEL À LA SALLE ALFRED-VIGNEAULT.

10. Ressources matériels et immobilières

a) Sans objet

11. Réseau routier et transport

a) Permis du MTQ pour limiteurs de vitesse / Info

L'administration municipale informe les membres du conseil qu'elle a reçu le permis (permis no 6706-57-98025-20013-VO) du MTQ concernant la localisation des panneaux « radars pédagogiques » pour limiter la vitesse des véhicules dans le village.

b) Programme d'aide à la voirie locale 2020-2021 / Résolution

Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE)

Dossier 00026979-1

ATTENDU QUE la municipalité de Natashquan a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV).

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAV;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAV;

Il est proposé par monsieur Simon Landry appuyé par madame Renée Lapierre, et résolu à l'unanimité des membres présents;

2021-024

QUE le conseil de Natashquan approuve les dépenses d'un montant de 8996 \$ relativement aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

12. Urbanisme et aménagement du territoire

a) Éclairage des rues et appel de service à Hydro-Québec / Info

L'administration informe le conseil que les démarches se poursuivent auprès d'Hydro-Québec pour la réparation des nombreux luminaires qui ne fonctionnent pas au village.



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE NATASHQUAN TENUE LE 01 FÉVRIER 2021 À 19h00, À HUIS CLOS, PAR VISIOCONFÉRENCE ET EN PRÉSENTIEL À LA SALLE ALFRED-VIGNEAULT.

b) Servitude Hydro-Québec / Borne électrique / Résolution

ATTENDU QUE la Municipalité de Natashquan a signé une entente d'établissement de servitude pour bornes de recharge de véhicules électriques en faveur de HYDRO-QUÉBEC le 09 mai 2019, en vue de créer une servitude d'utilité publique sur une partie de l'immeuble détenu par la Municipalité et étant connu et désigné comme le(s) lot(s) 5 356 755 du Cadastre du Québec, (ce(s) lot(s) pouvant faire l'objet d'une opération cadastrale) circonscription foncière de Sept-Îles.

Il est proposé par monsieur Alain Landry appuyé par monsieur François McKinnon, et résolu à l'unanimité des membres présents;

2021-025

QUE la municipalité accorde une servitude d'utilité publique à HYDRO-QUÉBEC contre une partie du/des lot(s) 5 356 755 Cadastre du Québec appartenant à la municipalité (ce(s) lot(s) pouvant faire l'objet d'une opération cadastrale).

QUE le projet d'acte de servitude soumis à cette assemblée, est dûment approuvé par les présentes.

QU'un membre de l'étude Notaires Beauchamp, Cyr Inc. soit autorisé à signer pour et au nom de la Municipalité, l'acte de servitude à intervenir en faveur d'HYDRO-QUÉBEC ainsi que tout autre document approprié nécessaire pour donner effet à la présente résolution ou aux dispositions desdits actes.

13. Affaires nouvelles

a) Négotel / Système téléphonique Info

L'administration municipale informe les membres du conseil de la venue d'un technicien de Négotel en février pour le changement complet du système téléphonique de la municipalité, changement rendu nécessaire à cause de la vétusté du système actuel.

b) Patinoire / Info

Les températures froides ont permis aux préposés à la patinoire de travailler la glace dans les dernières semaines. La patinoire est maintenant disponible à l'utilisation de la population de Natashquan.

c) Centre d'action bénévole de la Minganie / Info

Une demande de don a été reçue par la municipalité. Les membres du conseil demandent à l'administration de vérifier si la municipalité a répondu favorablement par le passé à cet organisme. La décision est différée.



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE NATASHQUAN TENUE LE 01 FÉVRIER 2021 À 19h00, À HUIS CLOS, PAR VISIOCONFÉRENCE ET EN PRÉSENTIEL À LA SALLE ALFRED-VIGNEAULT.

d) Écriteau « Bienvenue à Natashquan » / Info

Suite à une question soulevée par un conseiller sur l'absence de l'affiche de bienvenue à l'entrée du village, le directeur général répond qu'en période hivernale, l'écriteau est retiré.

14. Comptes à payer au 31 décembre 2020 / Résolutions

a) Compte à payer / Municipalité

Il est proposé par monsieur Alain Landry, appuyé par monsieur Simon Landry, et résolu à l'unanimité des membres présents;

2021-026

QUE le conseil municipal accepte les comptes à payer au 31 janvier 2021 et en autorise le paiement, selon la disponibilité.

b) Compte à payer / Aéroport

Il est proposé par madame Renée Lapierre, appuyé par monsieur François McKinnon, et résolu à l'unanimité des membres présents

2021-027

QUE le conseil municipal accepte les comptes à payer au 31 janvier 2021 et en autorise le paiement, selon la disponibilité.

15. Comptes payés

a) Récapitulatif des opérations monétaires

En l'absence de l'adjointe administrative, les membres du conseil n'ont pas reçu la liste des comptes payés dans le courant du mois de janvier 2021. Cette liste leur sera remise à la prochaine séance.

b) Chèques conciliés

En l'absence de l'adjointe administrative, les membres du conseil n'ont pas reçu la liste des comptes payés par chèques qui ont été émis dans le courant du mois de janvier 2021. Cette liste leur sera remise à la prochaine séance.

16. Balance de vérification

Les membres du conseil ont reçu la balance de vérification, à titre d'information et de suivi.



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE NATASHQUAN TENUE LE 01 FÉVRIER 2021 À 19h00, À HUIS CLOS, PAR VISIOCONFÉRENCE ET EN PRÉSENTIEL À LA SALLE ALFRED-VIGNEAULT.

17. Correspondance

Les membres du conseil ont reçu la liste contenant les titres de la correspondance et sont avisés que la correspondance reçue est disponible pour consultation au bureau administratif.

18. Période de questions

Aucune question n'a été posée.

19. Clôture de la séance

Il est proposé par monsieur Jacques Tanguay, appuyé par monsieur Alain Landry et résolu à l'unanimité des membres présents;

2021-028

QUE la séance soit levée à 20h41 en fermant l'item « Affaires nouvelles »

Marie-Claude Vigneault
Mairesse

Denis Landry
Directeur général

« Je, Marie-Claude Vigneault, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du code municipal »